

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2022

Convocation : 25/11/2022

Affichage liste délibérations : 06/12/2022

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 32 **SECRÉTAIRE :** Monsieur MEZIK

L'an deux mille vingt deux, le un décembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Jonathan LONOCE ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Madame Isabelle FERNANDES a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

DEL20221201_1

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION "LA BOULE FRATERNELLE"

RAPPORTEUR : Loïc MEZIK

Créée en 1922 par les habitants du quartier de Montrond, la Boule Fraternelle célèbre cette année son centième anniversaire.

Riche de 150 adhérents, cette association a organisé le 20 novembre dernier, un tournoi à l'occasion du centenaire lors de la journée du souvenir et une plaque commémorative en l'honneur de tous les membres bienfaiteurs a été posée.

Dans le cadre de ce centenaire, le président et le président d'honneur de la Boule Fraternelle ont sollicité la commune, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour participer à l'achat de tenues aux couleurs du club qui permettront, notamment aux équipes engagées en compétition, d'arborer les couleurs de l'association.

Compte tenu de l'ancrage de cette association dans la vie locale et de la célébration de ses 100 ans d'existence, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 euros à la Boule Fraternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1 200 euros à la Boule Fraternelle.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Loïc MEZIK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.